



ROTARY INTERNATIONAL District 1650



Bureau 2010-2011

Président : Gérard PAGER
Président élu : Jean-Paul GATEL
Président sortant : Jean-Louis BURGOT
Secrétaire : Anne FOUCHE
Trésorier : Pierre-Olivier BAYEC
Chef du Protocole : Jean-Guy FONTAINE

Rotary Club Rennes-Nord



Siège : Restaurant Lecoq-Gadby

156, rue d'Antrain
35700 RENNES
☎ 02 99 38 05 55

Site du club :
www.rotary-rennesnord.org

Président du Rotary International : Ray KLINGINSMITH

Gouverneur du District 1650 : Jean-Marc TANIOU

Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT	1
CALENDRIER DES MOIS A VENIR	2
DATES A RETENIR	3
COMITE DU 5 MAI 2011.....	4
LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITE.....	6
NOTRE RALLYE 2011.....	9
LETTRE DU GOUVERNEUR.....	10
OU VONT VOS CONTRIBUTIONS A LA FONDATION ?.....	11
NOUVELLES DU CLUB.....	13

Jun 2011

LE MOT DU PRESIDENT

Cher(e)s Ami(e)s,

Notre année rotarienne s'achève à la fin de ce mois, et je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous, de votre présence et de l'aide que vous m'avez apportée, à l'occasion de nos différentes manifestations et actions.

Nous avons passé une très bonne journée, lors du rallye organisé à Saint-Malo – Dinard, par Claude et Christine CHERUY, et je les remercie chaleureusement.

Vous êtes nombreux à vous être inscrits pour l'Assemblée de district du 18 juin, et j'en suis très heureux pour notre ami Jacques DAGUZAN.

J'appelle votre attention sur une conférence très intéressante, prévue le 16 juin prochain, sur la désindustrialisation de la France, ainsi que les conférences statutaires de Fabrice BLANCHARD et de Gérard JAMAIN.

Je vous donne rendez-vous pour la passation, le jeudi 30 juin prochain, et souhaite, par avance, beaucoup de succès à Jean-Paul.

Bien amicalement à tous,

Gérard PAGER

CALENDRIER DES MOIS A VENIR

JUIN

Jeudi 2 juin	19 h 30	<u>Féié</u>	Ascension
Jeudi 9 juin	19 h 30	Apéritif	Conférence de Fabrice BLANCHARD
Jeudi 16 juin	19 h 30	Apéritif	Désindustrialisation de la France Par Frédéric DUVAL Délégué Général du MEDEF Bretagne
Samedi 18 juin	Rennes	<u>ASSEMBLEE DE DISTRICT</u>	
Jeudi 23 juin	19 h 30	Apéritif	Conférence de Gérard JAMAIN
Jeudi 30 juin	19 h 30	Dîner mixte	Passation

JUILLET

Jeudi 7 juillet	19 h 30	Apéritif	
Jeudi 14 juillet	19 h 30	<u>Féié</u>	
Jeudi 21 juillet	19 h 30	Apéritif	
Jeudi 28 juillet	19 h 30	Dîner mixte	

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de:

Jean-Guy Fontaine

06 08 05 86 30

jeanguy.fontaine@numericable.fr

ou Jean-Pierre Neiva

06 26 71 46 68

Ou par E-mail : jeanpierre.neiva@gmail.com

En cas de modification prévenir notre Proto au plus tard le mardi soir précédent

DATES A RETENIR

Samedi 18 juin :

Assemblée de District à Rennes

Jeudi 30 juin :

Dîner de passation et remise du chèque de la Mucoviscidose

COMITE DU 5 mai 2011

Présents : Gérard Pager, Jean-Paul Gatel, Jean-Pierre Neiva Palharès, Michel Tesson, Pierre-Olivier Bayec, Jean-Guy Fontaine, Arsène Hays, Anne Fouché et Jean-Christophe Chaudet
Stéphane Pelletier : excusé.

Le Comité est saisi en préambule d'un point soulevé par le responsable du protocole Jean-Guy Fontaine. Le dîner mixte du 28 avril fut une très belle soirée au cours de laquelle notre ami Jean-Pierre Gosselin nous a (encore, oserais-je dire) passionnés avec un récit tiré de l'histoire judiciaire et criminelle régionale (vous avez pu lire le compte-rendu dans le bulletin d'avril). Toutefois, le repas ne fut pas à la hauteur. Le responsable du protocole a donc formulé des remarques qui seront suivies d'effet très rapidement.

Le Comité passe alors aux questions inscrites à l'ordre du jour :

- Stand parapluie

Les présidents des clubs rennais ont reçu une offre d'acheter en commun un stand Rotary, stand parapluie (donc portable). Le Club n'en a certes pas un besoin immédiat mais le stand pourra être utile lors du Salon de l'Etudiant, de l'opération scrabble, les autres actions envisagées (golf...)...

Réparti sur 4,5 clubs (Sévigné Triskel étant plus petit compte pour ½ part) le budget n'est pas élevé (300 à 400 € pour notre club).

Les présidents ont envisagé un lieu et d'autres modalités pratiques pour garder le stand à disposition et facilité son usage collectif.

- Don du sang

Laurent Defrance, président de Rennes Duguesclin, a eu des échanges fructueux avec les différentes parties en présence, et la participation des cinq clubs rennais, Inner Wheel Rennes et Rotaract pourrait être maintenue. Cette discussion a conduit à envisager des modifications afin de s'adapter et de *renouveler* l'opération (lui donner un petit coup de neuf).

Une réunion interclubs est organisée la semaine prochaine, nous en saurons plus à ce moment-là.

- Actions jeunesse :

Les membres du comité, et Pierre Neiva en particulier, car il est en contact avec des jeunes, remarquent que nous sommes de plus en plus saisis de demandes d'aide financière émanant d'étudiants, ou de lycéens. Les demandes ont pour objet de financer des études ou des projets comme des voyages.

Pierre nous fait lecture d'une demande d'une étudiante qui souhaite que nous l'aidions à financer son stage à l'étranger.

Cette demande est l'occasion pour Anne de rappeler les nombreuses opportunités offertes aux jeunes au niveau du District, pour des séjours de deux semaines à une année scolaire, avec ou sans scolarité, pour l'enseignement technique ou générale, lycéen ou supérieur...

Il est dommage que nous soyons d'une part sollicités pour aider financièrement alors que parfois nous ne présentons aucun candidat aux bourses, aux échanges internationaux de jeunes... Certaines demandes rentrent dans le cadre des opérations Jeunesse du District, du Rotary ou de la Fondation.

Pour conclure, il est décidé de demander des précisions à la jeune personne pour savoir si son projet ne rentrerait pas dans le cadre d'une opération existante et en préambule si le projet est matériellement réalisable, compte tenu surtout du délai.

Gérard Pager indique que la commission des bourses se tiendra fin mai au niveau du District.

Autre action jeunesse : **les rencontres internationales de jeunes.**

Pour mémoire, les clubs rennais recevront, fin juin – début juillet, pendant deux semaines, un groupe de jeunes (adolescents ou jeunes adultes) venus d'Europe ou des Etats-Unis. Ne pas confondre avec les échanges d'un an (reconnaissables à leur blazer de couleur couverts de badges et d'épinglettes), les rencontres internationales de jeunes ne durent que deux semaines et ont pour but de faire se rencontrer des jeunes gens et de leur faire découvrir une région.

La première semaine, les jeunes seront hébergés chez des rotariens ou amis, la deuxième semaine ils seront hébergés collectivement (à la Hublais). Chaque club doit héberger deux jeunes, si possible ensemble. Pierre-Olivier Bayec accepte de recevoir deux jeunes pendant une semaine.

Notre club doit également se charger d'organiser deux journées : Gérard Pager a organisé une journée au Mont Saint Michel. Reste la deuxième activité à trouver.

- **Séminaire effectifs**

Le 14 mai prochain, à Vannes, le District organise un séminaire consacré à la question « Effectifs et Recrutements » à destination du responsable Effectifs de chaque club.

Le président élu n'ayant pas nommé son responsable Effectifs, il charge Jacques Daguzan et Anne Fouché qui appartient à la commission Effectifs du District de rapporter l'information jusqu'au club.

- **Rallye du 22 mai**

Le président rappelle le rallye du 22 mai ; les membres du comité l'ont bien en tête. Anne lance un rappel.

- **Japon**

Nous avons prévu de verser l'argent de la tombola du Cinquantenaire au Japon afin d'aider la population en difficulté, notamment par le biais de l'achat de shelter-box.

Il semblerait que les japonais n'aient pas besoin de shelter-box. Les membres du comité proposent de prendre contact avec des japonais, par le biais d'associations ou de personnes présentes à Rennes, pour savoir quels sont leurs besoins.

- **Bourse Paul Armand**

Le Comité confirme la position adoptée le 7 avril dernier : le versement de la bourse est suspendu pour l'une des étudiantes jusqu'à ce qu'elle justifie avoir rempli ses obligations envers l'université et qu'elle fasse un compte-rendu de l'état d'avancement de ses recherches auprès du club.

Le comité s'achève de manière peu protocolaire puisque nous entonnons en chœur « *Happy Birthday* » en l'honneur de notre hôte qui a récemment fêté ses 40 ans.

L'événement (et le gâteau !) vaut bien cette entorse au protocole.

Bon anniversaire Jean-Christophe !

Il est temps de se séparer, pourtant nous serions bien restés dans ce cadre splendide, par ce temps estival, en si bonne compagnie...

Le prochain comité aura lieu le jeudi 9 juin chez Dominique et Jean-Guy Fontaine.

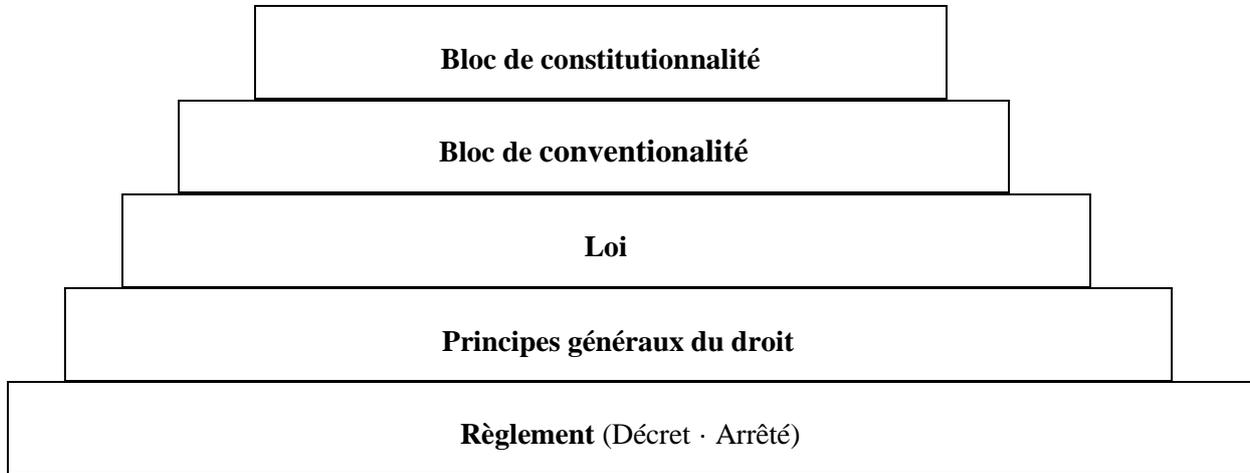
Anne Fouché

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITE

Conférence de Marc-Olivier HUCHET

INTRODUCTION

Avant toute chose, rappelons brièvement le schéma de la hiérarchie des normes en droit français.



Créée par la loi du 10 décembre 2009, puis deux décrets du 16 février 2010, elle est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2010.

Son but est de redonner à la Constitution sa place de socle commun de notre société, en permettant à chaque citoyen de contester la conformité de la loi à l'un de ses articles.

Auparavant, le Conseil constitutionnel pouvait être saisi seulement avant la promulgation d'une loi et seulement par le Président de la République, le 1^{er} Ministre, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ou 60 députés ou sénateurs.

Aujourd'hui, à l'occasion d'un procès, chaque citoyen peut demander qu'il soit vérifié que la loi qui le concerne ne porte pas atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution (bloc de constitutionnalité = Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, Préambule de la Constitution de 1946 et Constitution de 1958, y compris la Charte environnement de 2004).

I. FONCTIONNEMENT

- ❖
- ❖ Pendant l'instance, le justiciable (ou son avocat s'il est assisté ou représenté) peut rédiger un mémoire motivé et distinct de la demande principale à l'attention du juge *a quo*. Ce juge ne peut pas soulever d'office une QPC.
- ❖ Le juge *a quo* doit statuer sans délai et de manière motivée sur la transmission à la Cour de cassation ou au Conseil d'Etat. Il doit vérifier trois points :
 - 1° La disposition dont la constitutionnalité est contestée est-elle sans influence sur la solution du litige ?
 - 2° Cette disposition a-t-elle déjà été jugée conforme à la constitution ?
 - 3° Cette question est-elle dépourvue de caractère sérieux ?
 - Si la réponse est positive à l'une de ces trois questions, le juge *a quo* opposera un refus de transmission. Le justiciable pourra alors reposer la même question en cas de recours contre la décision au fond.
- ❖ Si la réponse est négative à ces trois questions, la QPC est transmise au conseil d'Etat ou la Cour de cassation (elle peut aussi être posée pour la première fois devant ces juridictions) et le juge *a quo* doit surseoir à statuer.
- ❖ Dans les trois mois de la saisine, la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat doit se prononcer, ayant préalablement averti les parties qu'elles disposent d'un mois pour faire parvenir leur observations. La Cour de cassation ou le Conseil d'Etat doit à nouveau vérifier trois points :

- 1° La disposition dont la constitutionnalité est contestée est-elle sans influence sur la solution du litige ?
- 2° Cette disposition a-t-elle déjà été jugée conforme à la constitution ?
- 3° La question est-elle sérieuse ou nouvelle ?
- Si la réponse est positive à l'une des deux premières questions et négative à la troisième, la Cour de cassation ou le Conseil d'Etat refusera la transmission au Conseil constitutionnel.
- ❖ Si la réponse est négative aux deux premières questions et positive à la troisième, le Conseil constitutionnel est saisi et devra se prononcer, à l'issue d'une audience publique avec plaidoiries des avocats et après avoir recueilli les observations écrites sous forme électronique des parties, dans les trois mois. Il devra décider si la disposition qui lui est soumise est contraire ou conforme à la constitution française. Si la disposition est contraire, elle est abrogée. Il peut rendre des décisions de conformité, de conformité sous réserve, de non-conformité partielle ou de non-conformité totale. L'abrogation est en principe rétroactive, sauf conséquences manifestement excessives qui peuvent justifier un effet différé permettant au législateur de prendre ses dispositions.

II. EXEMPLES

1^{er} Exemple : Procès des emplois fictifs de la mairie de Paris

Des chargés de mission salariés de la Mairie de Paris auraient en réalité travaillé pour l'entourage de Jacques Chirac. Les prétendus délits sont anciens, Jacques CHIRAC n'étant plus maire de Paris depuis 1995. Un délit se prescrit sous 3 ans (Code de procédure pénale, art. 8). L'abus de confiance, reproché à Jacques CHIRAC (et à Rémy CHARDON dont l'avocat est l'auteur de la question) est un délit. Cependant, selon une jurisprudence constante rendue sous le visa de l'article 8 précité, la Cour de cassation décide qu'en matière de délits « clandestins », dont fait partie l'abus de confiance, la prescription ne commence pas à courir à compter de la commission mais à compter du moment où l'infraction est découverte (en l'espèce, elle a été « découverte » en 2001, lorsque la gauche a pris la Mairie de Paris). C'est pourquoi les délits reprochés à Jacques CHIRAC ne sont pas prescrits. En dénonçant la non-conformité au principe de prescription, la QPC posée vise donc à obtenir l'application d'une prescription classique.

Les chances de succès du moyen sont limitées, pour deux raisons. D'une part, ce qui est contesté est l'interprétation d'une disposition légale par Cour de cassation et non la disposition en elle-même. Or, le Conseil constitutionnel n'a pas vocation à contrôler la constitutionnalité de la jurisprudence. Le succès est d'autant moins probable qu'on imagine mal la Cour de cassation désavouer sa propre position. Cependant, le Conseil constitutionnel a eu l'occasion d'indiquer qu'en posant une question prioritaire de constitutionnalité, tout justiciable a le droit de contester la constitutionnalité de la portée effective qu'une interprétation jurisprudentielle constante confère à cette disposition (décision 2010-39). D'autre part, il est tout à fait douteux que la prescription puisse être mise en lien avec un principe constitutionnel, bien que la QPC posée prétende le contraire.

2^{ème} Exemple : Article 365 du Code civil / Droit à une vie familiale normale et principe d'égalité devant la loi (décision 2010-39)

L'article 365 du Code civil dispose que l'autorité parentale n'est partagée entre l'adoptant le parent de l'adopté que s'il est son conjoint. Pour cette raison, la Cour de cassation refuse l'adoption simple de l'enfant du concubin ou du pacsé donc l'adoption par le compagnon homosexuel, puisque le mariage homosexuel n'est pas autorisé en France. Il serait contraire à l'intérêt de l'enfant que son parent biologique perde son autorité parentale.

Les requérantes estimaient que cette disposition était contraire au droit à une vie familiale normale (Préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ») et au principe d'égalité devant la loi (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, art. 6, la loi « doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse »).

Réponse du conseil constitutionnel : En premier lieu, « cette disposition ne fait aucunement obstacle à la liberté du parent d'un enfant mineur de vivre en concubinage ou de conclure un pacte civil de solidarité avec la personne de son choix ; elle ne fait pas davantage obstacle à ce que ce parent associe son concubin ou son partenaire à l'éducation et la vie de l'enfant ; le droit de mener une vie familiale normale

n'implique pas que la relation entre un enfant et la personne qui vit en couple avec son père ou sa mère ouvre droit à l'établissement d'un lien de filiation adoptive ; par suite, le grief tiré de ce que l'article 365 du code civil porterait atteinte au droit de mener une vie familiale normale doit être écarté ». En second lieu, « en maintenant le principe selon lequel la faculté d'une adoption au sein du couple est réservée aux conjoints, le législateur a, dans l'exercice de la compétence que lui attribue l'article 34 de la Constitution, estimé que la différence de situation entre les couples mariés et ceux qui ne le sont pas pouvait justifier, dans l'intérêt de l'enfant, une différence de traitement quant à l'établissement de la filiation adoptive à l'égard des enfants mineurs ; il n'appartient pas au Conseil constitutionnel de substituer son appréciation à celle du législateur sur les conséquences qu'il convient de tirer, en l'espèce, de la situation particulière des enfants élevés par deux personnes de même sexe ; par suite, le grief tiré de la violation de l'article 6 de la Déclaration de 1789 doit être écarté ». L'article 365 du Code civil a donc été déclaré conforme à la constitution.

NOTRE RALLYE 2011

Un très grand cru

Véritablement, notre ami Claude CHERUY nous avait concocté un rallye pédestre agréable, instructif, amusant, en ce lieu magnifique, chargé d'histoire, que constitue la cité malouine.

Tel était le cadre de la matinée de ce dimanche 22 mai, l'après-midi devant se dérouler à Dinard, là même où se situe l'origine de la ville, c'est-à-dire à St Enogat.

Dès l'aurore, une partie du groupe, emmenée par Claude, embarquait à Dinard pour rejoindre par la vedette traversière la Porte de Dinan à St Malo, là où nous attendait Christine avec l'autre partie de la troupe.

Les 36 questions imaginées par Claude constituaient le menu de deux heures de découvertes, d'investigations, de recherches en commun par sous-groupes, à l'intérieur des remparts. Un vrai plaisir partagé ! Un exercice qui a permis, même aux initiés d'approfondir leurs connaissances de l'histoire de la célèbre cité. Presque une invitation à une nouvelle visite !

Ainsi, dans la cathédrale avons-nous pu admirer, tant de nombreux objets ou ouvrages monumentaux relevant de l'histoire, que des mobiliers modernes absolument remarquables.

Il faut aussi observer que notre organisateur, par la conception même du jeu avait eu le souci de privilégier ce qui relevait de l'observation, de la perspicacité et de la ténacité. Une dose de connaissances de nos corsaires et des événements qui ont marqué nos relations avec les anglais n'étaient cependant pas inutiles.

A cet égard, nous avons bien aimé la question n° 13 relative à Surcouf et à sons sens de la répartie : *« Après la paix avec les anglais et alors qu'il participait à un dîner en présence de ses anciens ennemis britanniques, l'un deux lui dit : enfin, Monsieur, avouez que vous Français, vous vous battiez pour l'argent tandis que nous, Anglais, nous nous battions pour l'honneur. Surcouf lui répondit : chacun se bat pour ce qui lui manque le plus »* .

Bref, une matinée riche, amicale, gaie, dotée d'un parcours qui nous a fait, une fois de plus, admirer de magnifiques vues, depuis les remparts notamment. Sous le soleil et le ciel bleu, la côte, aux nuances et couleurs émeraude méritait bien son nom.

A midi sonné, les dix-neuf participants devaient mettre le cap soit par la mer, soit par le barrage, sur une crêperie de bord de plage à St Enogat . Un excellent intermède pendant lequel les « pseudo-protagonistes » purent reconstituer leurs forces pour aborder la deuxième partie de la journée.

Les 18 séquences du programme nous menèrent à l'église en passant par le cimetière où nous devions découvrir deux tombes singulières ; celle ornée d'une épitaphe, du « constructeur » de l'église détruite en 1858 ainsi que celle de la fille de Théophile Gautier, Judith, femme de lettres française. La particularité de ce modeste monument, d'ailleurs quelque peu délaissé, est qu'il est revêtu d'un texte écrit en chinois.

L'ensemble de notre pensum, réalisé avec enthousiasme était terminé à une heure où le soleil était encore haut afin de poursuivre les réjouissances chez Christine et Claude sous une autre forme : des parties de fléchettes et de palets.

Il faut en convenir, à ces jeux d'adresse, nos épouses se montrèrent redoutables, leur réussite suscitant les hourras et les acclamations.

Le buffet admirablement présenté et préparé fut, surtout dans sa deuxième moitié, singulièrement animé par la proclamation des résultats. Pour cela, Claude avait choisi deux assistantes chargées de fournir, d'expliquer, de commenter les réponses à son questionnement.

Inutile de décrire les commentaires qui fusaient de toute part et qui portaient l'ambiance à son comble.

Il était tard et pourtant il n'était pas encore l'heure de se quitter. En effet, à partir de 19 chansons populaires, l'ami Claude avait décidé de nous faire mieux connaître les membres de notre club et leurs conjoints.

Ce fut un succès incomparable, chacun y allant de sa réponse ou de sa répartie parfois d'ailleurs à côté du sujet. Alors il fallait solliciter une seconde ou une troisième énigme plus éclairante.

Osons le dire : c'était un feu d'artifice. Il était très tard. Mais quelle belle, agréable et amicale journée !

Merci Christine, merci Claude !

A. Monnier

LETTRE DU GOUVERNEUR

JUIN - LE MOIS DES AMICALES DU ROTARY

Chères Amies rotariennes, Chers Amis rotariens,

Quel beau programme pour ***Rapprocher les Continents !***

Les Amicales du Rotary

Grâce au Rotary International, vous pouvez devenir membre de l'une des nombreuses Amicales qui rassemblent les Rotariens du monde entier unis par une passion commune : plongée sous-marine, moto, cyclisme, voile, marathon, philatélie, etc....

Pour tout renseignement: <http://www.rotary.org/RIdocuments/frpdf/729fr.pdf>

Les Jumelages entre clubs à travers le monde sont une autre manière de manifester la compréhension et l'entente entre les peuples. Dans notre District, la plupart des clubs pratiquent ces jumelages et on ne peut qu'encourager les autres à créer - ou à réactiver - de telles relations, comme l'ont fait cette année **Quimper** avec Tunis El Manar et **Brest Pointe d'Armorique** avec Sidmouth (en Angleterre).

Les Comités Inter-Pays (www.cip-france.org) permettent également de faciliter les contacts et les relations entre deux pays. La France a beaucoup développé ces comités durant ces dernières années pour devenir leader au niveau mondial. Dans notre District, **Gwenaël de Bergevin**, du club de Concarneau, est Vice-président International des CIP.

Le second objectif de l'année - **Renforcer les collectivités** - doit être poursuivi et intensifié pour augmenter nos effectifs. En effet, le nombre de rotariens du District plafonne depuis plusieurs années, malgré les nouvelles adhésions : il faut donc poursuivre nos efforts pour recruter et **fidéliser** de nouveaux membres et créer de nouveaux clubs.

J'ai la satisfaction de terminer mon année rotarienne par la remise, à l'UNESCO, du **Premier Prix National du Concours de l'Éthique Professionnelle aux candidats de notre District, élèves de l'École du Commissariat de la Marine de BREST**, qui sera représentée la semaine prochaine - le 18 juin - à l'Assemblée de District à Rennes.

A cette Assemblée, je transmettrai symboliquement le collier de Gouverneur à Jacques DAGUZAN, comme je l'ai reçu d'Alain FINIX.

Je remercie particulièrement tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de cette année et tous les clubs qui nous ont reçus si chaleureusement, Annie et moi, lors de nos visites et qui ont réalisé de si belles actions pour **Servir d'Abord**.

Après avoir - Renforcé les Collectivités et Rapproché les Continents -, il vous faudra maintenant **Puisez en vous pour embrasser l'humanité**, afin que nos clubs soient **plus grands, meilleurs et plus audacieux (Bigger, Better, Bolder)**.

Jean-Marc TANIQUET
Gouverneur 2010-2011

OU VONT VOS CONTRIBUTIONS A LA FONDATION ?

Transmis par Anne Fouché



Efforts de reconstruction à long terme

Après une catastrophe naturelle, les journalistes finissent toujours par repartir, mais les Rotariens demeurent pour aider à reconstruire les communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent. Les Rotariens et la Fondation Rotary ont soutenu de nombreux efforts de reconstruction à long terme. En voici quelques exemples :

La Nouvelle-Orléans : sauver un lycée

Tous ceux qui ont vécu l'ouragan Katrina ont été touchés personnellement à un degré ou à un autre et les membres du Rotary club de La Nouvelle-Orléans ne font pas exception. Ils n'ont pas pour autant baissé les bras : lorsque la tempête s'est calmée et que le niveau des eaux a commencé à baisser, ils se sont réunis pour aider à la réouverture du plus vieux lycée de Louisiane, Warren Easton.

[En savoir plus et voir une vidéo](#) (en anglais) sur les dégâts et

Faites un don

L'objectif de contributions au Fonds de participation aux programmes est de 95,5 millions de dollars. Au 30 avril, le montant des dons s'élevait à 78 074 972 dollars. Nous vous remercions de votre générosité.

Les contributions de chaque Rotarien nous permettront d'atteindre notre objectif. [Faites votre don aujourd'hui](#) pour aider notre Fondation à *Renforcer les collectivités et Rapprocher les continents.*



Des élèves dans l'un des laboratoires de sciences rénové.

Haïti : apporter des soins médicaux

Un groupe de Rotariens a apporté une aide médicale importante aux habitants de Ile de La Gonâve en Haïti. Ils ont également installé 18 panneaux solaires pour alimenter le dispensaire et le puits du village. [En savoir plus.](#)

Honduras : reconstruire la collectivité grâce à des subventions et à des microcrédits

Nueva Esperanza, une communauté durable au Honduras pour les familles frappées par l'ouragan Mitch, a été créée grâce à une subvention de 445 000 dollars de la Fondation Rotary. Cet effort a également fourni des soins dentaires et ophtalmologiques, des équipements médicaux, des livres et des ordinateurs. Il a également permis aux femmes de démarrer des petites entreprises grâce à des microcrédits.

Pour plus d'informations sur les activités de la Fondation qui permettent de changer des vies, [télécharger les vignettes Fondation hebdomadaires.](#)

Les clubs, maillons essentiels

Au 18 mai, 11 289 clubs n'avaient toujours pas contribué au Fonds de participation aux programmes dans le monde. Si chacun d'entre eux faisait un don de 1 000 dollars, cela représenterait plus de 11 millions de dollars supplémentaires pour prévenir les maladies, améliorer l'accès à l'eau potable, réduire la mortalité infantile, assurer une éducation et développer les opportunités professionnelles.

Entre le 1er juillet 2010 et le 1er mai 2011, la Fondation a reçu 1 912 demandes de subventions de contrepartie et de district simplifiées pour des actions humanitaires sur les cinq continents. Ces subventions, d'un montant total de 51 385 906 dollars, n'auraient pas été possibles sans vos contributions au Fonds de participation aux programmes.

[En savoir plus sur le financement d'une action.](#)

Susciter des dons

Votre Rotary club atteint ses objectifs de contributions à la Fondation ? Retrouver des conseils pour susciter des dons dans le numéro de mai de *Rotary Leader*.

Où vont vos contributions à la Fondation ?

Découvrez le modèle de financement unique de la Fondation dans un nouveau module d'e-learning.

[En savoir plus](#)

Consultez votre historique de contributions via [Accès Membres](#). Vous devez pour cela disposer d'une adresse e-mail enregistrée auprès du Rotary International (Vous pouvez la communiquer à dataerotary.org)

Les Rotariens généreux pour l'anniversaire du Rotary

La Fondation Rotary a collecté près de 4,1 millions de dollars grâce à l'initiative doublant le *recognition amount* pour les [contributions en ligne](#) d'au moins 100 dollars au [Fonds de participation aux programmes](#) le 23 février 2011.

1 000 points Fondation pour s'être inscrit sur Accès Membres

Toutes nos félicitations à Roy Ashby, du Rotary club de Dulwich & Peckham, en Angleterre, qui a gagné 1 000 points Fondation lors de la loterie mise en place pour les personnes créant un compte *Accès Membres* entre le 15 janvier et le 15 février. Près de 5 000 Rotariens ont participé au tirage.

Pour plus d'informations sur la campagne *Un don, chaque année* ou pour nous faire part de vos collectes de fonds réussies

Tél. : +1-847-866-3352 Fax : +1-847-328-5260 erevrotary.org

ABONNEZ-VOUS

S'abonner à ce bulletin trimestriel vous permettra de suivre la campagne *Un don, chaque année* et d'encourager les membres de votre club à s'impliquer.

NOUVELLES DU CLUB

Accueil de jeunes européens

Pierre-Olivier BAYEC et Armelle ont accepté de recevoir deux jeunes filles, dans le cadre de l'accueil de jeunes, qui débute le 26 juin.

Treize jeunes sont accueillis dans différentes familles de Rennes, et chaque Club les prend en charge deux jours.

Pour Rennes Nord, ce sera les 29 et 30 juin.

Nous avons besoin de trois volontaires, chacun pour un ou deux jours, afin de les accompagner et de les véhiculer. Merci de votre concours. Inscriptions auprès d'Anne.

Annuaire de poche

L'annuaire 2010-2012 est paru et a été remis aux membres présents pour le cinquantenaire. Des exemplaires sont disponibles.

**PREVISIONS DE PRESENCE AUX DÎNERS
2010-2011**

NOM DU ROTARIEN :

Sera présent...

JUIN 2011

Jeudi 30 juin	19 h 30	Dîner mixte Passation	Membre	OUI	NON
			Conjoint	OUI	NON

N'oubliez pas d'envoyer vos prévisions de présence aux repas à :

Jean-Guy Fontaine

06 08 05 86 30

jeanguy.fontaine@numericable.fr

ou Jean-Pierre NEIVA

06 26 71 46 68

Ou par E-mail : jeanpierre.neiva@gmail.com